



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2026-191

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2009-125
relative à la création de l'unité mixte de recherche U 955 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Sophie LANONE, étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche U 955, intitulée « Institut Mondor de Recherche Biomédicale ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 13 février 2026.

Didier SAMUEL